



SUBVENTION AUX PIONNIERS (SERVICES PUBLICS) 2022 **Renseignements pour les personnes âgées et les fournisseurs de services du Yukon**

La **subvention aux pionniers (services publics)** aide les personnes âgées du Yukon à payer une partie de leurs frais de chauffage en hiver. Une indemnité fondée sur le revenu a été mise en place en 2015; les bénéficiaires à faibles revenus recevront l'intégralité de la subvention alors que ceux qui ont des revenus plus élevés toucheront un montant réduit.

Près de 25 % des versements de la subvention aux pionniers (services publics) sont effectués en retard en raison de demandes incomplètes. **Nous sommes tenus par la loi de vous retourner votre demande si elle est incomplète. TOUS LES DEMANDEURS ADMISSIBLES RECEVRONT LA SUBVENTION. Veuillez donc vous assurer de bien remplir votre demande.** Elle sera ainsi traitée sans délai.

Le montant maximal de la subvention aux pionniers (services publics) pour 2022 s'élèvera à **1 173 \$** pour les personnes qui résident à l'intérieur des limites de Whitehorse et à **1 257 \$** pour les autres. Puisque le montant dépend du revenu, de l'état matrimonial et du lieu de résidence, il varie d'une personne à l'autre.

Le graphique figurant au verso de cette lettre illustre l'influence des revenus sur le montant.

Vous trouverez dans la présente trousse :

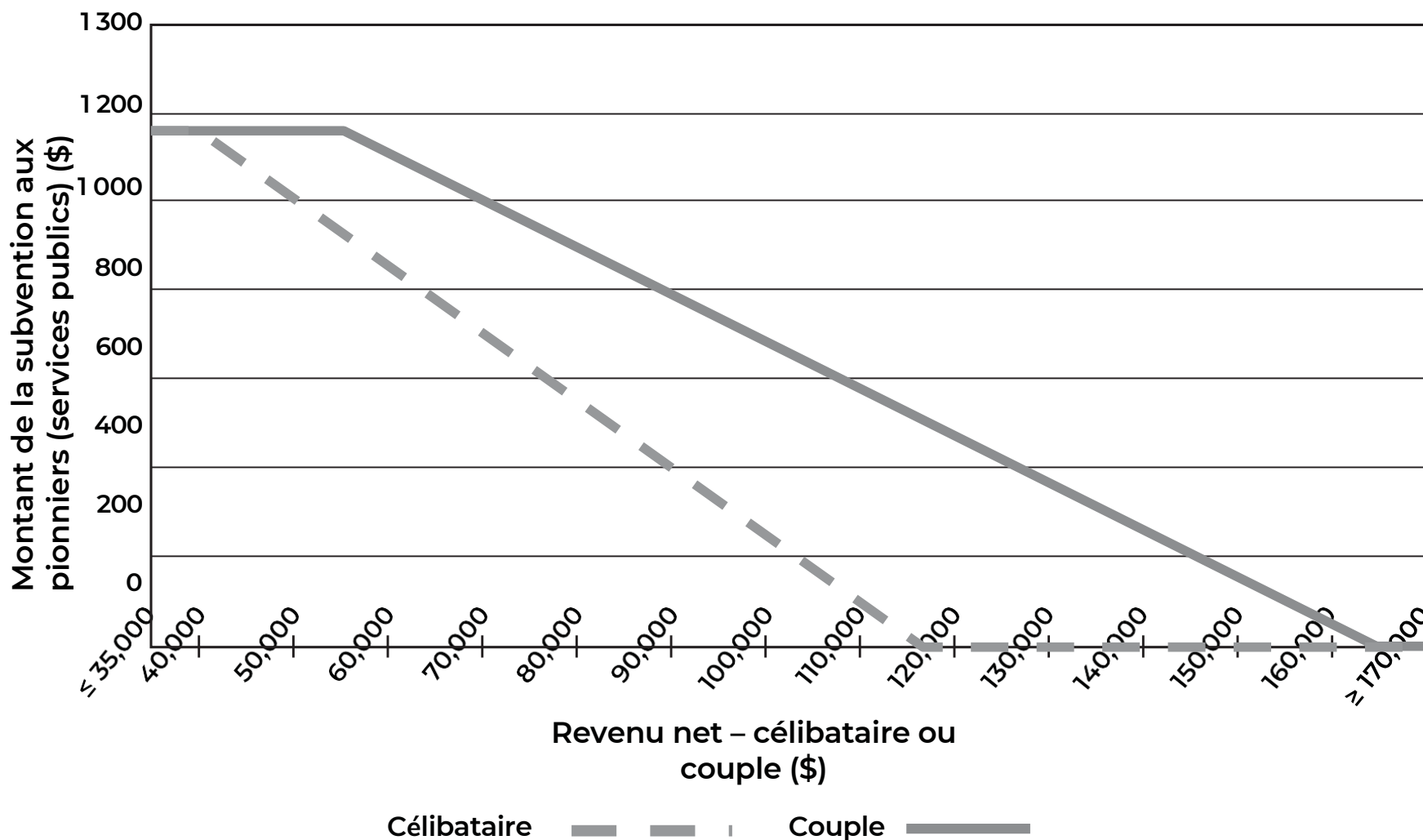
- une foire aux questions;
- un formulaire de demande de subvention aux pionniers (services publics);
- un formulaire de consentement à la communication de renseignements pour les personnes qui autorisent l'Agence du revenu du Canada à nous transmettre directement leur avis de cotisation.
- un certificat de location à l'intention des personnes âgées qui louent un logement.

Le paiement de la subvention vous sera versé par chèque, lequel vous sera envoyé par la poste. Si vous souhaitez que le paiement soit déposé directement dans votre compte bancaire, téléphonez au numéro ci-dessous.

Tous les documents relatifs à la subvention aux pionniers (services publics) sont disponibles en ligne au <https://yukon.ca/fr/subvention-pionniers>. Vous y trouverez également une calculatrice qui vous permettra d'obtenir une estimation du montant auquel vous avez droit.

Pour en savoir plus sur la subvention aux pionniers, appelez notre **ligne d'information (du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h) au 867-667-5674 ou au 1-800-661-0408, poste 5674 (appel gratuit).**

Valeur estimée de la subvention aux pionniers (services publics) selon le revenu net* (personnel ou du couple, le cas échéant) avec prestations fondées sur le revenu



*Le revenu net de 2022 sera indiqué à la ligne 236 de l'avis de cotisation 2021 de l'Agence du revenu du Canada.

Remarque : Le graphique indique la valeur **estimée** de la subvention, calculée selon les revenus, pour une personne vivant à Whitehorse où le montant maximal de la subvention est de 1 173 \$ pour 2022.

En 2022, le montant maximal de la subvention est de 1 257 \$ pour les résidents des régions rurales.

